

**HST 233 Histoire du Japon contemporain  
(3 crédits)  
Automne 2021**

Enseignant : Carl Déry, Chargé de cours

Téléphone : (819) 821-8000 poste 63264

Disponibilités : Mardi, avant le cours, sur rendez-vous seulement

Courriel :

Bureau : A4-251

carl.déry@USherbrooke.ca

**PLAN DE COURS**

**OBJECTIF**

L'objectif général est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance de base des événements marquants de l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle du Japon, de se familiariser avec l'émergence du Japon moderne et son ascension au rang des grandes puissances mondiales.

**CONTENU (à titre indicatif)**

Les influences culturelles chinoises et les contraintes géographiques. Edo, les samourais, les origines de la révolution Meiji et la révolution industrielle japonaise. L'engagement dans la voie du militarisme et de l'impérialisme. L'expansion japonaise en Chine et la Deuxième Guerre mondiale. L'occupation américaine, le redressement de l'économie et le « miracle japonais ». La démocratie japonaise de l'après-guerre, la culture de masse et le rôle de la famille. L'émergence du Japon comme superpuissance économique et la crise des années 1990.

**CALENDRIER DU COURS (sujet à modifications)**

<b>31 août</b>	<b>Introduction : Une identité à la croisée des chemins pour le Japon au 21<sup>e</sup> siècle ?</b> <b>Fondements géographiques de l'archipel</b>
<b>7 septembre</b>	L'influence culturelle de la Chine et les origines de l'État Moderne (645-1600)
<b>14 septembre</b>	Edo et le régime des Tokugawa (1603-1868)
<b>21 septembre</b>	La révolution politique de Meiji (1868-1889)
<b>28 septembre</b>	<b>AGEFLESH ---- Lectures &amp; Rencontres</b>
<b>5 octobre</b>	La révolution industrielle et les débuts de l'expansion japonaise (1895-1915)
<b>12 octobre</b>	<b>Examen Intra</b>
<b>19 octobre</b>	La démocratie Taisho et la culture de masse (1915-1928)
<b>26 octobre</b>	<b>Semaine de relâche</b>
<b>2 novembre</b>	Le krach de 1929 et la militarisation du Japon (1929-1937)
<b>9 novembre</b>	L'invasion de la Chine et la deuxième guerre mondiale (1931-1945)

<b>16 novembre</b>	Les deux faces de l'occupation américaine (1945-1952)
<b>Période d'évaluation des enseignements : du 22 novembre au 10 décembre 2021</b> N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/">https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/</a>	
<b>23 novembre</b>	Le miracle économique japonais (1955-1980)
<b>30 novembre</b>	Société, genre et culture dans le Japon contemporain (1950-1990)
<b>7 décembre</b>	La crise de Hesei et les défis du Japon au XXI <sup>e</sup> siècle
<b>14 décembre</b>	<b>Examen final</b>

## MÉTHODOLOGIE

Le cours se déroulera principalement à partir d'exposés magistraux, suivant une approche chronologique et/ou thématique, qui nous fera remonter aux origines du Japon moderne et contemporain. En plus des exposés magistraux, des textes seront régulièrement mis à la disposition des étudiants pour accompagner le cours (sur *moodle*), et certains de ces textes seront présentés/discutés en classe de manière plus spécifique. Au cours de la session, les étudiant(e)s devront produire une brève recherche à partir d'une thématique préalablement acceptée. À toutes les étapes du cours, la participation active des étudiants sera encouragée.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Il n'y a aucun volume obligatoire à se procurer, mais les étudiants devront lire les textes présentés sur Moodle.

## ÉVALUATION

Examen Intra	25 %
Examen final	35 %
Travail de session	40 %

**Pour la remise des évaluations de manière électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.**

### Mesures d'accommodement pour les examens (si requis) :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : [prog.integration@USherbrooke.ca](mailto:prog.integration@USherbrooke.ca)

### Considérations sur l'évaluation :

Le **premier examen** se déroulera en classe, lors de la 7<sup>e</sup> semaine (12 octobre). D'une durée de 3h, celui-ci portera sur la matière vue depuis le premier cours (25 points).

L'**examen final**, d'une durée de trois heures, se déroulera en classe lors de la dernière rencontre (14 décembre) et portera sur la matière vue depuis le premier examen (35 points).

Les étudiants auront à produire un **travail de recherche** sur une thématique spécifique de l'histoire du Japon. Une liste des thématiques proposées et des directives formelles seront remises en classe lors de la première rencontre. Les étudiants devront remettre leur travail final lors de l'avant-dernière rencontre de la session (7 décembre, 40 points).

L'évaluation des travaux tiendra compte de la clarté et de la précision des arguments, la pertinence des énoncés, la rigueur et la justesse de l'analyse, l'originalité de l'approche, le respect des règles de syntaxe et d'orthographe, etc. Les travaux, environ 10 pages, devront être rédigés en Times New Roman, à interligne 1.5.

Les étudiants et étudiantes pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographies à l'adresse suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudiants-actuels/documents-officiels/#c68852-1>

## PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-joint un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du [Règlement des études](#), plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'[Intégrité intellectuelle](#) et à participer au [Quiz antiplagiat](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manoeuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

## BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

## BIBLIOGRAPHIE sommaire

- Abbad, Fabrice. *Histoire du Japon : 1868-1945*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Bernier, Bernard. *Capitalisme, société et culture au Japon*, Montréal, P.U.M., 1986.
- Bloc-Duraffour, Pierre et Alain Mesplier, *Le Japon*, Montreuil, Boréal, 1990.
- Bouissou, Jean-Marie et al., *L'expansion de la puissance japonaise*. Bruxelles, Éditions complexes, 1992.
- Donnet, Pierre-Antoine et A. Garrigue. *Le Japon : la fin d'une économie*. Paris, Gallimard, 2000.
- Dower, John W. *Embracing Defeat : Japan in the Wake of World War II*. W.W. Norton & Company, 1999.
- Dufourmont, Eddy. *Histoire politique du Japon, de 1853 à nos jours* (3<sup>e</sup> éd.), Presses Universitaires de Bordeaux, 2017.
- Elisseeff, D. et V. *La civilisation japonaise*. Paris, Arthaud, 1974. coll: Les grandes civilisations.
- Galan, Christian & Jean-Marc Olivier (sous la dir.). *Histoire du Japon, de 1853 à nos jours*. Toulouse, Privat, 2016.
- Gordon, Andrew. *A Modern History of Japan : From Tokugawa to the Present*. 2<sup>nd</sup> ed., Oxford University Press, 2009.
- Gravereau, Jacques. *Le Japon au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1993.
- Hall, John Whitney. *Japan : From Prehistory to Modern Times*. Tokyo, Charles E. Tuttle Company, 1997.
- Hérial, Francine. *Histoire du Japon, des origines à la fin de l'époque Meiji. Matériaux pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaise*. Paris, Publications Orientalistes de France, 1986. coll: Bibliothèque japonaise.
- Hérial, Francine (sous la dir.). *L'histoire du Japon, des origines à nos jours*. Paris, Hermann, 2009.
- Reischauer, Edwin O. *Histoire du Japon et des Japonais, tome 1, des origines à 1945*. Paris, du Seuil, 1997 (1946).
- Reischauer, Edwin O. *Histoire du Japon et des Japonais, tome 2, de 1945 à nos jours*. Paris, du Seuil, 2001 (1946).
- Rotermund, Hartmut O. *Religions, croyances et traditions populaires au Japon*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000.
- Sabouret, Jean-François (dir.). *La dynamique du Japon*, Paris, Saint-Simon, 2005.
- Sugimoto, Yoshio. *The Cambridge Companion to Modern Japanese Culture*. Cambridge University Press, 2011 (2009).
- Totman, Conrad. *A History of Japan*. 2<sup>nd</sup> edition. Blackwell Publishers, 2005 (2000).
- Tsutsui, William M. *A Companion to Japanese History*, Blackwell Publishing, 2007.
- Vié, Michel. *Histoire du Japon, des origines à Meiji*. Paris, PUF, 2002 (1969).

# L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

## Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

### **Par plagiat, on entend notamment :**

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

---

## **Autrement dit : mentionnez vos sources**

---